

MOUVEMENT 2025

SYNTHESE DES ELEMENTS DE BAREME DU TARN

AGS x 2 + 5 points de base + ANC ECH (tableau valorisation échelon ci dessous) + bonifications personnelles + bonifications professionnelles

Bonifications personnelles

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT RC (justificatif)	5 POINTS	PRIORITE LEGALE	NON CUMULABLE AVEC APC ET PI
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE APC (justificatif)	5 POINTS	PRIORITE LEGALE	NON CUMULABLE AVEC RC ET PI
HANDICAP (justificatif RQTH)	20 POINTS	PRIORITE LEGALE	CUMULABLE AVEC PRIORITE MEDICALE
PRIORITE MEDICALE (seront attribués par la DASEN sur les vœux du candidat après préconisation du médecin du personnel)	30 POINTS	PRIORITE LEGALE	CUMULABLE AVEC HANDICAP
ENFANT(sans justificatif sauf enfant à naître)	2 POINTS PAR ENFANT AVEC UN MAXIMUM DE 5 POINTS		
PARENT ISOLE PI (justificatif)	4 POINTS		NON CUMULABLE AVEC RC ET APC

Bonifications professionnelles

RENOUVELLEMENT DU PREMIER VCEU (sans justificatif)	5 POINTS puis 1 POINT PAR ANNEE SUPPLEMENTAIRE AVEC MAXIMUM 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
AFFECTATION EN EDUCATION PRIPORITAIRE ou EX-CAPE, POSTES EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, POSTES ASH OCCUPES PAR PE NON SPECIALISES (sans justificatif sauf cas expliqués page 11)	3 ans : 6 POINTS 4 ans : 8 POINTS 5 ans et + : 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
STABILITE SUR POSTE (sans justificatif)	3 ans : 6 POINTS 4 ans : 8 POINTS 5 ans et + : 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
STABILITE SUR POSTE à TPRO puis à TPD (avec demande de bonification)	3 ans : 6 POINTS 4 ans : 8 POINTS 5 ans et + : 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
MESURE DE CARTE SCOLAIRE (sans justificatif)	24 POINTS et/ou priorité absolue	PRIORITE LEGALE	

ANC ECH

Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Points
1er échelon			1
2e échelon			1
3e échelon			3
4e échelon			5
5e échelon			7
6e échelon			9
7e échelon			11
8e échelon	1er échelon		11
9e échelon	2e échelon		11
10e échelon	3e échelon	1er échelon	11
11e échelon	4e échelon	2e échelon	11
	5e échelon	3e échelon	11
	6e échelon	4e échelon	11
	7e échelon	5e échelon	11
TOUS LES INSTITUTEURS (quelque soit l'échelon)			11

AUTRES INFORMATIONS :

DISCRIMINANTS : L'AGS, puis l'A1D (ancienneté premier degré) puis le nombre d'enfants de moins de 18 ans, puis le numéro aléatoire attribué à chaque enseignant par le logiciel du mouvement.

70 vœux maximum

1 vœu MOB obligatoire pour les participants obligatoires